Dossier N°4 – Étude d'impact sur l'environnement

4-2-2 : Note paysagère

Actualisation 2024

Mars 2024

PROJET EOLIEN
SEUIL DU CAMBRESIS

BORALEX

PARC EOLIEN DU SEUIL DU CAMBRESIS

COMMUNES DE RIBECOURT-LA-TOUR, NOYELLES-SUR-ESCAUT, ET CANTAING-SUR-ESCAUT (Nord - 59)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Actualisation 2020 - 2024

Porter à connaissance suite
à la mise à jour de 2020

auddicé

Dossier 19120038-Avt2
15/01/2024

réalisé par

auddicé environnement
AGENCE GRAND EST
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte Croix
51 000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence
Hauts-de-France

Agence
Grand-Est

Agence
Île-de-France

Agence
Seine-Normandie

Agence
Auvergne
Massif-Central

Agence
Val-de-Loire

Agence
Bourgogne
Franche Comté

Agence
Sud

Agence
Belgique

Agir pour l'avenir
de vos projets

auddice.com

TABLE DES MATIERES

1/ Configuration du projet éolien du Seuil du Cambresis page 2

2/ Enjeux liés au projet éolien du Seuil du Cambresis page 3

2.1/ Insertion du projet dans les documents de cadrage à disposition page 3

2.2/ Rappels des sensibilités identifiées dans l'expertise paysagère page 4

2.3/ Evolution du projet en 2020-2024 et évaluation de son incidence paysagère page 5

3/ Analyse de l'évolution du contexte éolien page 8

3.1/ Evolution du contexte éolien entre 2014 et 2024 page 8

3.2/ Evaluation de l'incidence visuelle du projet éolien page 8

4/ Planches de présentation des photomontages page 12

PREAMBULE

L'expertise paysagère initiale du projet éolien du Seuil du Cambrésis a été **déposée en 2014**, avec l'ensemble des autres pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) pour instruction auprès des services compétents.

En 2020, une actualisation a été faite, avec pour objectif de mettre à jour l'expertise initiale de 2014. Il s'agissait notamment de la mise à jour du contexte éolien, ayant évolué depuis le dépôt initial de 2014, avec une réévaluation des impacts du parc selon ce nouveau contexte, ainsi que le suivi des évolutions réglementaires.
Cette actualisation intègre les mises à jour directement dans le corps du dossier initial et constitue donc la version à jour du DDAE du projet éolien du Seuil du Cambrésis.
Le carnet de photomontages a également fait l'objet d'une mise à jour en 2020, avec l'actualisation des vues les plus pertinentes et impactantes, et la réalisation de nouveaux points de vue (notamment depuis les villages proches).

Le porter à connaissance paysager présenté ici vient en complément de l'actualisation compléte de l'expertise paysagère de 2020, et a pour but de vérifier l'évolution du contexte éolien depuis 2020 et l'insertion du projet éolien du Seuil du Cambrésis dans ce contexte, dans le cas de modifications importantes.

Il est à noter que le développement éolien entre 2014 et 2020 est réalisé sur la base d'études paysagères qui tiennent compte du cumul d'impact avec le parc du Seuil du Cambrésis.

1/ Configuration du projet éolien du Seuil du Cambrésis

Initialement, le projet du Seuil du Cambrésis était composé de 13 éoliennes. 7 d'entre elles ont fait l'objet d'une autorisation en 2016 et sont aujourd'hui construites. Ces éoliennes font partie d'un projet global autorisé en deux temps, les 6 dernières éoliennes ayant été autorisées en mai 2019. Les éoliennes E2, E4, E5, E10, E11, E12 et E13 sont ainsi en exploitation, tandis que les éoliennes E1, E3, E6, E7, E8 et E9 sont autorisées depuis 2019, mais actuellement en recours.

Lors de la réalisation de l'expertise initiale, en 2014, plusieurs scénarii d'implantation avaient été étudiés, afin d'arriver à un scénario de moindre impact.
Les deux secteurs composant le site éolien sont indépendants, ne serait-ce que par la configuration paysagère locale les caractérisant. Les variantes d'implantation se sont ainsi majoritairement jouées sur le secteur au sud de Ribécourt-la-Tour. En effet, le secteur au nord laisse peu de marges de manoeuvres, et la logique paysagère suit le tracé de l'autoroute A26, véritable axe porteur de ce secteur.
La réflexion sur le secteur sud a consisté à réduire le nombre d'éoliennes, conserver un projet regroupé et limiter les impacts sur les villages proches.

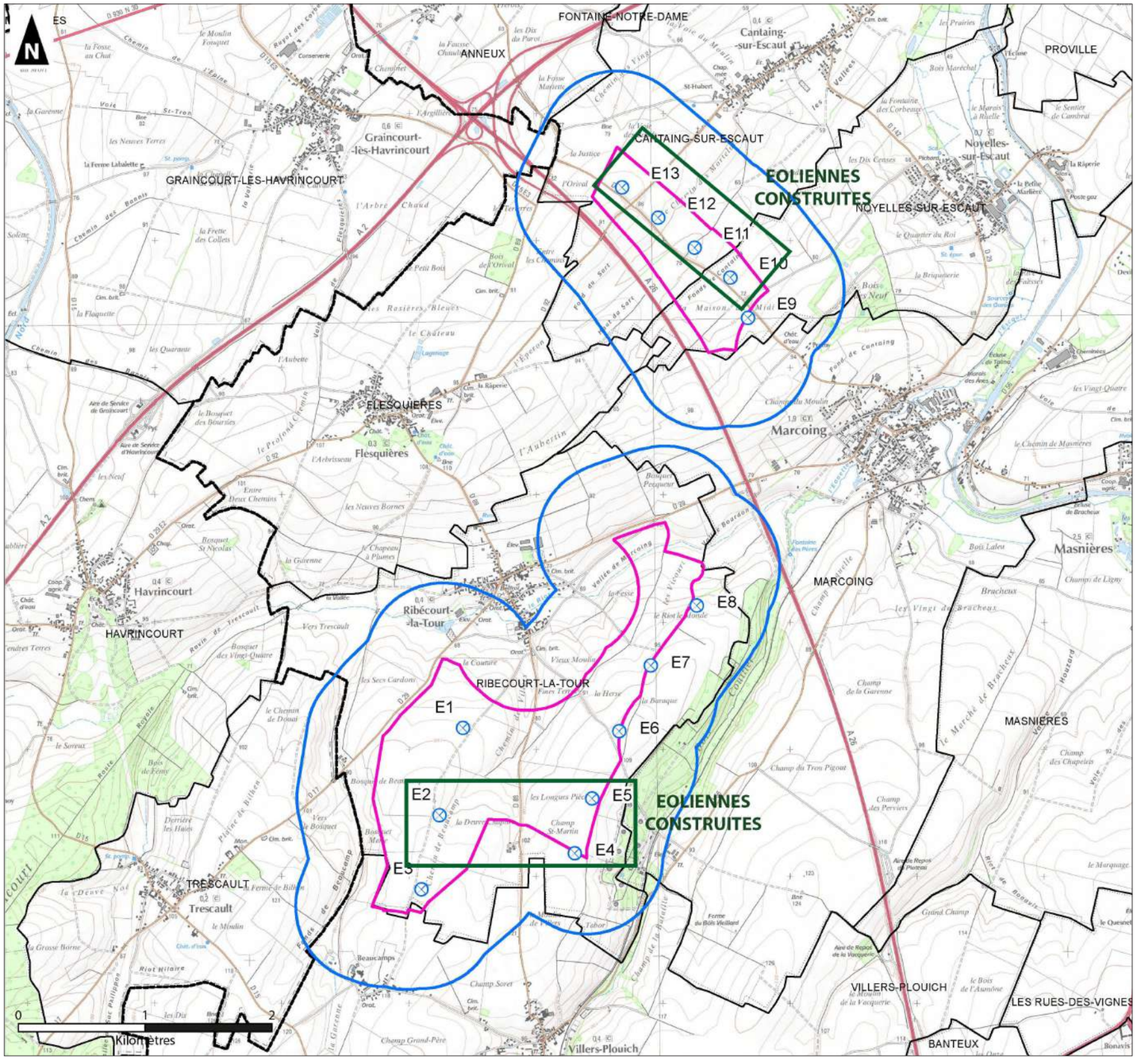

Secteur d'étude
Périmètre rapproché (600 m)
Limites communales
Limites départementales

Carte du projet du Seuil du Cambrésis avec identification des éoliennes en exploitation et des éoliennes autorisées (en recours)

2/ Enjeux liés au projet éolien du Seuil du Cambrésis

2.1/ Insertion du projet dans les documents de cadrage à disposition

Les documents de cadrage suivants ont été consultés :

- Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais, Diren Nord-Pas-de-Calais, automne 2005 ;
- Cahiers des 21 grands paysages de la région Nord-Pas-de-Calais, Diren Nord-Pas-de-Calais, juin 2008 ;
- Atlas des paysages de la Somme, Diren Picardie, tomes I et II, décembre 2007 ;
- Inventaire des paysages de l'Aisne, CAUE de l'Aisne, 2004 ;
- Etude des cônes de vue, SDAP 62, C. Molin & A. Le Coeur, 2005 ;
- Schéma régional éolien du Nord-Pas-de-Calais, Préfecture de région et Conseil Régional, Ademe, avril 2003 ;
- Schéma régional éolien (SRE) du Nord-Pas-de-Calais, Préfecture de région et Conseil Régional, novembre 2012 ;
- Schéma Régional Eolien (SRE) de Picardie, Préfecture de région et Conseil Régional de Picardie, 2012 ;
- Proposition de Zone de Développement de l'Eolien, Airele, juin 2012.

L'étude des documents de cadrage permet d'identifier les sensibilités paysagères et patrimoniales, en amont du développement du projet.

A la date de dépôt du dossier initial, le projet s'inscrit dans une zone éligible à l'éolien, en-dehors des secteurs naturels, paysagers et patrimoniaux sensibles identifiés dans les documents disponibles. Les informations recueillies ont permis de définir une implantation de moindre impact sur ces éléments sensibles.

Il en va de même pour l'actualisation de l'état initial en 2020, et sa reprise en 2024. Les documents de cadrage restent les mêmes, et sont amenés à être intégrés dans le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) en cours de finalisation (notamment le SRE, qui reprend lui-même des données des documents antérieurs).

Il va de soi que ces documents ne sont qu'une base de travail permettant d'identifier des zones aptes à accueillir de l'éolien. Ces documents ne prennent pas en compte les subtilités locales, dont l'analyse est détaillée dans l'expertise mise à jour et consolidée en 2020 (le document en question est consultable : *Parc éolien du Seuil du Cambrésis - Expertise paysagère - Mise à jour 2014-2020 - en date du 26/11/2020*).

Le projet est surtout concerné par la modification du contexte éolien, qui a évolué entre 2014 et 2024. Cette évolution a été prise en compte dans l'expertise de 2020, et est réévaluée dans ce porter à connaissance de 2024.

En fonction de la densité d'éoliennes construites et accordées, mais aussi de celles en instruction, les communes se révèlent sensibles au risque de saturation visuelle et ont été identifiées par les services de l'Etat, sur une cartographie spécifique, présentée dans la mise à jour de 2020 et reprise ci-contre.
Le projet éolien du Seuil du Cambrésis se situe en marge d'un secteur dont les horizons paysagers sont concernés par la concentration des parcs éoliens. Les villages situés au nord, à l'ouest et au sud sont ainsi sensibles au cumul éolien.
Il est à noter que lors de l'autorisation initiale du projet du Seuil du Cambrésis, il était spécifié l'absence d'effet de saturation dans les paysages environnants le projet. En effet, c'est aujourd'hui le développement éolien alentour qui engendre l'encerclement identifié.

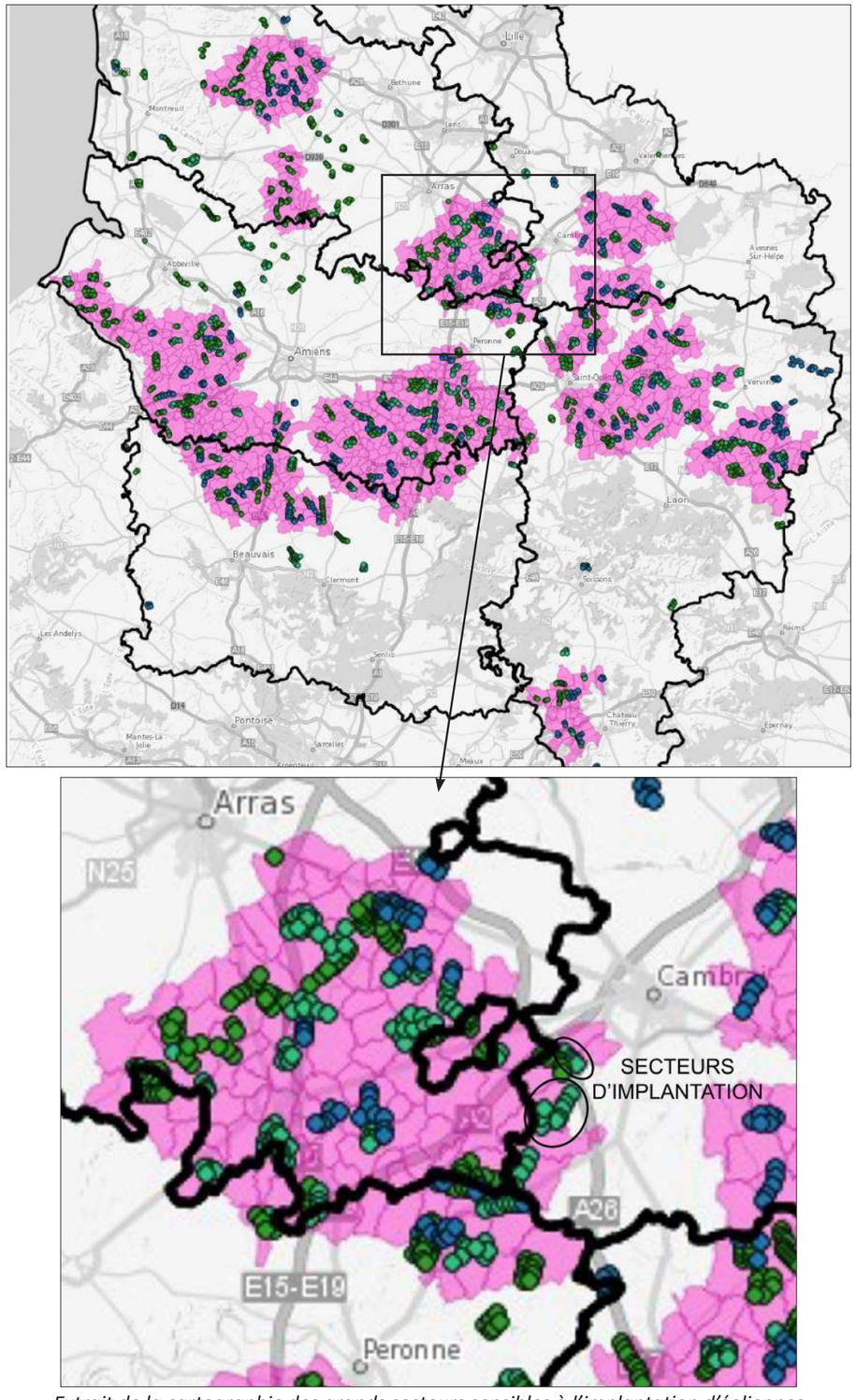

Extrait de la cartographie des grands secteurs sensibles à l'implantation d'éoliennes (Source : DREAL Hauts de France)

2.2/ Rappels des sensibilités identifiées dans l'expertise paysagère

- Un plateau propice à l'implantation d'éoliennes, mais aux échelles restreintes

La zone du projet s'insère dans un paysage de plateaux cultivés aux ondulations bien marquées. Dans ce paysage ouvert, les éléments verticaux tels que, les églises, les châteaux d'eau ou les parcs éoliens existants font figurent de points de repère et créent des références d'échelle.
Il convient de préciser que les échelles du territoire ne sont pas monumentales, mais réduites par la composition paysagère même (ondulations, vallées, villages proches, masses boisées…). Il s'agit donc de raisonner l'implantation éolienne, afin de ne pas venir écraser les échelles visuelles et modifier outre mesure la lecture paysagère.

- Des sensibilités liées aux lieux de vie proches

Une attention est à porter depuis les lieux de vie proches de Ribécourt-la-Tour, Villers-Plouich, Cantaing-sur-Escaut et le hameau de Beaucamps (covisibilités depuis les accès et visibilités depuis les coeurs et sorties), ainsi que, dans une moindre mesure, pour Trescault, Havrincourt, Flesquières et Marcoing.
Les autres villages sont moins exposés, les vues vers le site éolien étant en partie filtrées par la distance, les ondulations du relief et les boisements. Les villages implantés dans les vallées présentent peu de sensibilité, les vues étant filtrées par le relief et les boisements.

- Des sensibilités liées aux axes de déplacement proches

Les voies de circulation les plus proches présentent également de larges ouvertures visuelles sur le plateau et le site éolien. C'est le cas des départementales d'accès aux villages, et de l'autoroute A26 pour les plus sensibles. Ces routes sont globalement très ouvertes et permettent une découverte du site éolien et de ses interactions dans le paysage et avec les villages.

- Une sensibilité des clochers proches du site

Les églises des villages évoqués précédemment font figures de point d'appel dans ce paysage ouvert. Les églises de Ribécourt-la-Tour et Villers-Plouich sont les plus exposées, avec des interactions actuelles entre les éoliennes construites sur le secteur sud en particulier et les clochers.

- Un patrimoine réglementaire peu sensible

La sensibilité patrimoniale est faible, et surtout liée à l'abbaye de Vaucelles (toutefois peu sensible en regard de sa situation dans la vallée de l'Escaut).
Les autres édifices et lieux protégés ne présentent pas de sensibilité majeure vis-à-vis du projet, l'incidence potentielle étant généralement atténuée par la distance, les boisements ou leur positionnement au sein des vallées ou des masses urbaines.

--> Impact sur la définition du projet en 2014, repris à l'identique en 2020 et 2024

Le projet initialement déposé propose deux projets distincts :

- une ligne unique sur la partie nord, de 5 éoliennes, dont 1 éolienne (E9) localisée au sud de la départementale joignant Marcoing et Graincourt ;
- un projet groupé au sud, en 2 lignes de 3 et 5 éoliennes, en axes de fuite visuelle par rapport au village de Ribécourt-la-Tour.

Le projet initial déposé en 2014 et repris en 2020 et 2024 marque un compromis entre les contraintes techniques, les sensibilités écologiques et les exigences paysagères.

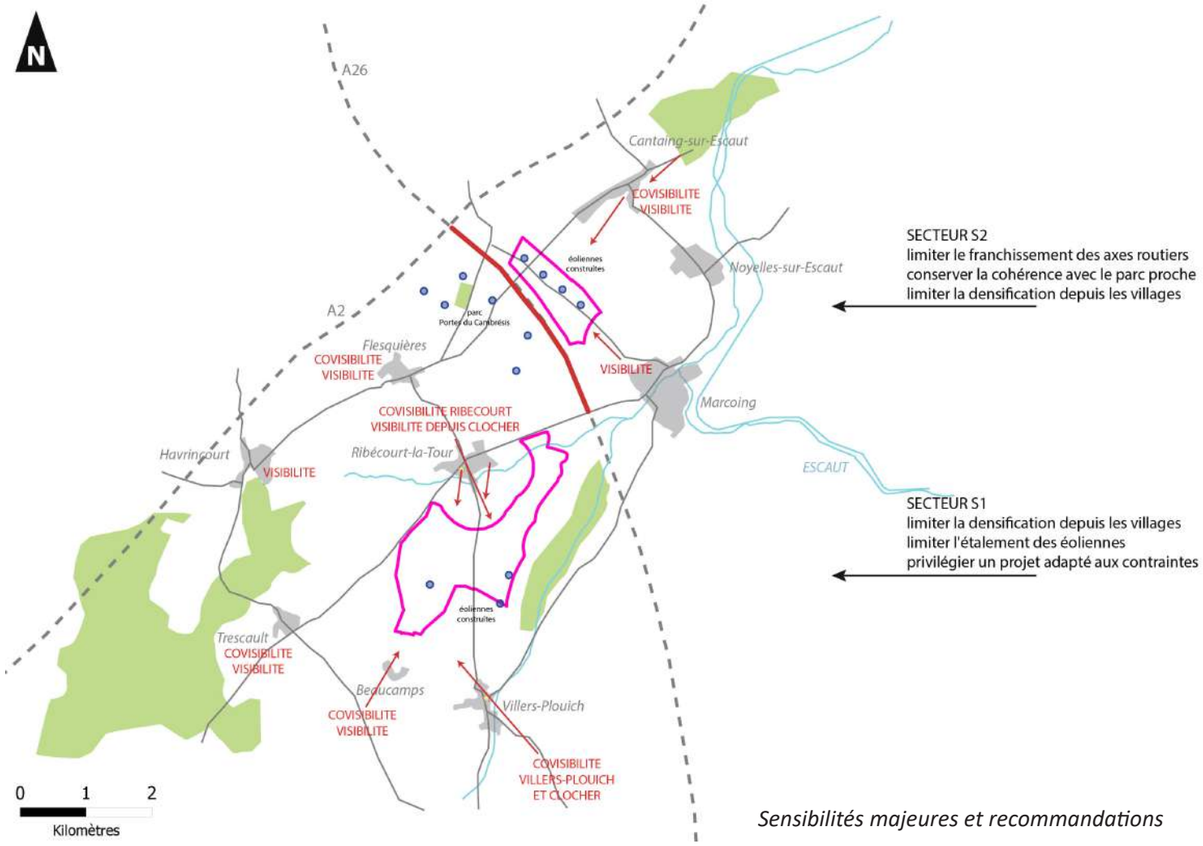

Sensibilités majeures et recommandations

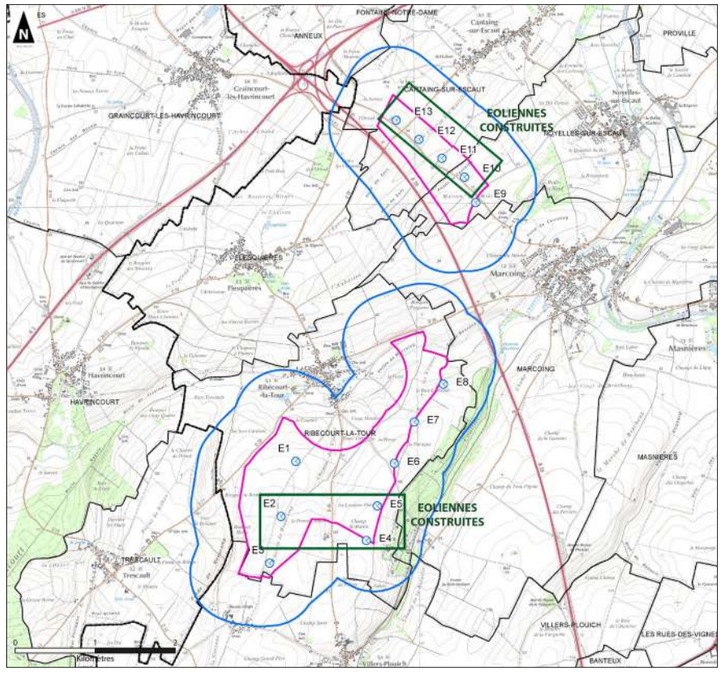

Implantation retenue

2.3/ Evolution du projet en 2020-2024 et évaluation de son incidence paysagère

Suite à l'instruction du dossier, seules les éoliennes E2, E4, E5, E10, E11, E12 et E13 sont aujourd'hui construites. Les éoliennes E1, E3, E6, E7, E8 et E9 font l'objet de discussions quant à leur impact dans le paysage.
Des photomontages supplémentaires ont été réalisés en 2020, afin de compléter l'analyse initiale de la perception du projet. Une mise à jour du contexte éolien a également été nécessaire, afin d'évaluer l'insertion de ce projet global dans un contexte éolien en évolution rapide sur ce territoire. Une étude de saturation visuelle sur les villages proches est venue ensuite compléter l'ensemble du document.
(Document mis à jour et consultable : *Parc éolien du Seuil du Cambrésis - Expertise paysagère - Mise à jour 2014-2020 - en date du 26/11/2020*)

Dans une aire proche, les éoliennes entrent en interaction avec les éléments constitutifs du paysage, et notamment les silhouettes villageoises et leur clocher. Les éoliennes modifient la perception actuelle du paysage dans cette aire proche.
Avec la distance, la perception des éoliennes s'amenuise, soit parce qu'elles sont masquées par les éléments paysagers prenant le pas dans les axes de vue, soit parce qu'elles se trouvent intégrées à la configuration paysagère et au contexte éolien global.

Le projet global entre en relation visuelle avec les villages de Ribécourt-la-Tour, Villers-Plouich, Cantaing-sur-Escaut, Marcoing, Beaucamps, Havrincourt, Flesquières et Trescault.
L'implantation a été réfléchie en lignes de fuite par rapport aux sensibilités les plus importantes, permettant de minimiser les impacts visuels. Malgré tout, les éoliennes E1 et E3 restent prégnantes sur Ribécourt-la-Tour et Villers-Plouich.
De même, l'éolienne E3 marque une incidence avec le clocher de Villers-Plouich depuis son approche par le sud, de même que l'éolienne E9 vis-à-vis du clocher de Ribécourt-la-Tour dans son approche par la RD29, et l'éolienne E1 depuis la place de l'église de Ribécourt-la-Tour.

Les éoliennes du secteur nord s'inscrivent en cohérence avec le parc proche des Portes du Cambrésis, selon des lignes visuellement similaires. L'ajout de l'éolienne E9 densifie le contexte. Sa situation est légèrement décalée de l'alignement existant, ce qui tend à déséquilibrer les lignes moins denses du parc proche. Elle s'inscrit toutefois en cohérence avec la ligne générale d'implantation du projet.

Avec la distance, la hauteur perçue des éoliennes s'amenuise et prend une échelle en cohérence avec les silhouettes villageoises et les clochers. Au-delà de 6 kilomètres, les éoliennes sont souvent masquées ou tronquées par la topographie et la végétation, ainsi que diluées parmi le contexte éolien environnant.

Le projet s'inscrit majoritairement dans un angle d'occupation existant par d'autres éoliennes sur l'horizon paysager, mais tend à augmenter l'emprise et la densité de la présence éolienne pour les villages les plus proches.
En ce qui concerne les autres lieux de vie environnants, le projet n'intervient que faiblement dans l'augmentation de la présence éolienne, et ce uniquement dans une densification des éoliennes sur l'horizon. Le projet s'inscrit au coeur d'angles existants, selon une implantation limitant les incidences visuelles.

Le projet ne crée globalement qu'une incidence restreinte sur les horizons paysagers, avec une attention toutefois à porter sur les villages de Ribécourt-la-Tour et Villers-Plouich. A noter que le projet est existant et identifié depuis 2016 (date du premier avis d'autorisation), bien que partiellement construit.
Si un effet d'encerclement peut se faire ressentir, il convient de souligner qu'il ne résulte pas du projet (qui a été développé en 2014 et partiellement accepté en 2016, puis en 2019), mais du développement éolien depuis 2014. En effet, de nombreux parcs ont été développés et autorisés sur la base d'études paysagères qui tenaient compte du cumul d'impact avec le parc du Seuil du Cambrésis (alors en instruction ou en recours).

Le photomontage suivant est repris de l'expertise mise à jour en 2020 et présente les perceptions du projet implanté sur le secteur sud (simulation n°112). Il est ici présenté en illustration du traitement des impacts du projet. L'intégralité du carnet de photomontages est consultable avec l'expertise paysagère mise à jour en 2020.
(Carnet des photomontages en annexe de l'expertise : *19120038_BORALEX_Seuil du Cambrésis_CarnetPM_MàJ 2020_Version actualisée_13112020*)

Le projet éolien s'inscrit excentré des perspectives sur le village de Villers-Plouich, à l'exception des éoliennes E1, E2 et E3, avec cette dernière toujours présente visuellement au-dessus du clocher. Les autres éoliennes du projet ne posent pas d'impact particulier, l'implantation et l'échelle apparaissant adaptées à l'image du plateau agricole occupé.
Le cumul avec les éoliennes sur le secteur nord n'occasionne pas de densification majeure sur l'horizon, avec un regroupement des éoliennes dans un angle paysager adapté à la perception ouverte du paysage environnant.

ETAT INITIAL 2020 (parcs en exploitation et permis accordés)

PROJET 2020 (ajout des projets en instruction et des éoliennes étudiées)

VUE FILAIRE

Parc éolien du Seuil du Cambrésis (59)
BORALEX - Planches de présentation des photomontages – Mise à jour 2014 - 2020

245

Le photomontage suivant est repris de l'expertise mise à jour en 2020 et présente les perceptions du projet implanté sur le secteur nord (simulation n°38). Il est ici présenté en illustration du traitement des impacts du projet. L'intégralité du carnet de photomontages est consultable avec l'expertise paysagère mise à jour en 2020.
(Carnet des photomontages en annexe de l'expertise : *19120038_BORALEX_Seuil du Cambrésis_CarnetPM_MàJ 2020_Version actualisée_13112020*)

Les éoliennes projetées et le parc des Portes du Cambrésis dessinent un ensemble commun et homogène sur l'horizon paysager. Le contexte éolien a évolué, avec un échelonnement de parcs sur l'horizon plus éloigné. Ces différents parcs marquent toutefois un regroupement dans un angle visuel commun.
Le projet envisagé sur le secteur sud densifie le contexte, mais dans de faibles proportions, la distance et la présence proche de parcs existants amenuisant sa perception.

ETAT INITIAL 2020 (parcs en exploitation et permis accordés)

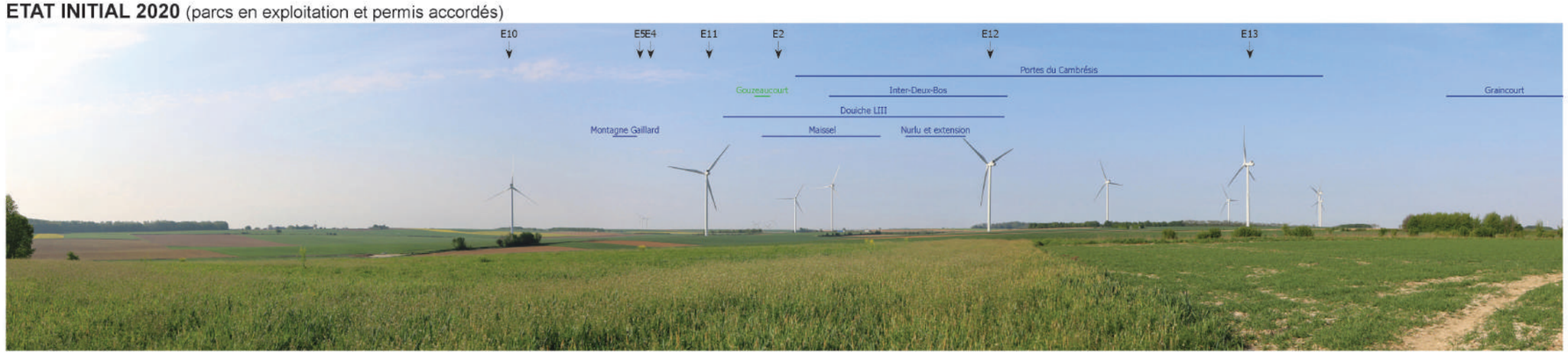

PROJET 2020 (ajout des projets en instruction et des éoliennes étudiées)

VUE FILAIRE

Parc éolien du Seuil du Cambrésis (59)
BORALEX - Planches de présentation des photomontages – Mise à jour 2014 - 2020

189

3/ Analyse de l'évolution du contexte éolien

3.1/ Evolution du contexte éolien entre 2014 et 2024

Les plateaux du territoire sont propices à l'implantation d'éoliennes. Ce développement doit être organisé, afin de composer une harmonie paysagère et permettre une appropriation de ces nouveaux paysages par le public.
Il est indispensable de prendre en compte les différentes covisibilités entre les parcs éoliens en développement sur le territoire afin de maîtriser la bonne intégration paysagère de l'ensemble des projets. L'établissement de plusieurs parcs sur un même territoire engendre en effet des évènements visuels qui jalonnent l'espace.

Il est à noter qu'en ce qui concerne les parcs en instruction, seuls ceux ayant reçus un avis de l'Autorité Environnementale, à la date de rédaction du présent document, doivent être pris en compte dans l'étude, conformément au décret n°2011-2019 du 29/12/2011 portant réforme des études d'impact. Toutefois, compte tenu de l'évolution du développement éolien dans ce territoire, il a été jugé important de faire également apparaitre les projets au stade de l'instruction, sans avis de l'Autorité Environnementale, afin de juger du développement à venir de l'éolien dans ces paysages. Il est à noter que ces projets apparaissent dans les bases de données de l'Etat.

L'évolution du contexte éolien entre 2014 et la mise à jour de 2020 a connu un développement significatif. D'une présence éolienne peu marquée lors de la réalisation de l'expertise initiale, le contexte a évolué, avec notamment la construction de parcs proches du projet et le développement de poches éoliennes dans l'aire d'étude rapprochée.
Depuis 2020, quelques projets se développent dans une aire éloignée, mais le contexte reste globalement le même, hormis le changement de statut des différents parcs et projets.

- Etat du contexte éolien lors du dépôt initial en 2014 (voir la carte suivante page 9)

En 2014, la présence éolienne était peu développée sur le territoire d'étude. Des pôles éoliens en développement se distinguaient, notamment au sud et au nord du bois d'Havrincourt, pour les plus proches de la zone d'implantation du projet.

- Evolution du contexte éolien en 2020 (voir la carte suivante page 10)

Le contexte éolien s'est densifié entre 2014 et 2020. Le parc proche des Portes du Cambrésis marque aujourd'hui la frange directe du projet nord, tandis que de nombreux autres parcs et projets ponctuent une aire proche du projet sud.
Les horizons paysagers sont ponctués de nombreux pôles éoliens, qui tendent à la concentration des éoliennes dans les champs visuels.

- Evolution du contexte éolien en 2024 (voir la carte suivante page 11)

Le contexte éolien est sensiblement le même, le changement provenant essentiellement de l'évolution des statuts des parcs. En effet, de nombreux projets en instruction en 2020 sont aujourd'hui autorisés.
Quelques nouveaux projets en instruction se développent, dans un éloignement de plus de 6 km au projet du Seuil du Cambrésis, avec une forte densité dans une aire très éloignée.

Dans l'aire d'étude rapprochée, les ensembles éoliens suivants se dessinent sur les horizons paysagers :
- Le parc éolien des Portes du Cambrésis, selon 2 lignes de 3 éoliennes chacune, qui s'inscrit en contact direct avec le projet au nord et les 4 éoliennes déjà construites ;
- Les parcs de l'Inter-Deux-Bos et de Nordex LII, au sud de Metz-en-Couture, selon des implantations différentes, mais montrant une direction générale est-ouest ;
- Le parc de Gouzeaucourt, selon une ligne simple de 4 éoliennes, autorisé à l'ouest du village de Gouzeaucourt ;
- Le parc de Graincourt, au nord de Havrincourt, selon 9 éoliennes groupées.

Dans l'aire d'étude éloignée, le contexte éolien s'est densifié depuis 2014, avec la formation de pôles éoliens autour de Bapaume et de Fins.

3.2/ Evaluation de l'incidence visuelle du projet éolien

Le plateau sur lequel prend place le site éolien se prête à l'implantation d'éoliennes, mais de manière raisonnée. L'horizon se densifie avec le développement de nombreux parcs éoliens. On note une évolution du paysage agricole avec un effet progressif de saturation des horizons paysagers.

La mise à jour du projet initial permet de mettre en avant les interactions actuelles des éoliennes déjà construites, avec les sensibilités paysagères et patrimoniales. Le projet nord crée un ensemble visuel avec le parc proche des Portes du Cambrésis, tandis que le projet sud s'inscrit plus isolé en coeur de plateau.
L'enjeu de densification est important, notamment par la présence effective de nombreux parcs éoliens depuis 2014, par rapport aux lieux de vie proches, au cadre de vie et au patrimoine local.
A noter que l'évolution du contexte éolien entre 2014 et aujourd'hui s'est fait en intégrant le parc du Seuil du Cambrésis dans ce contexte.

Le secteur de projet au nord s'inscrit en contact direct avec le parc des Portes du Cambrésis, les 4 éoliennes déjà construites marquant une cohérence visuelle avec les éoliennes de ce parc. La réunion de ces deux parcs forme un seul ensemble cohérent, de part et d'autre de l'autoroute. Les éoliennes construites présentent également une homogénéité visuelle répondant au tracé anthropique de l'autoroute.
Le projet complet prévoit l'implantation d'une 5ème éolienne (E9), dans le prolongement de la ligne en exploitation, à l'est, en approche de Marcoing. Elle vient appuyer la présence éolienne sur les horizons paysagers proches, mais en restant en relation avec le parc des Portes du Cambrésis et en cohérence avec les éoliennes existantes du projet.

Le secteur de projet au sud s'inscrit au sud de ce premier ensemble. 3 éoliennes sont actuellement construites sur ce secteur, sans connexion particulière avec les autres parcs proches. Elles sont implantées dans l'espace de respiration compris entre Marcoing et Gouzeaucourt. Ces éoliennes ponctuent le plateau, sans saturer ses horizons paysagers.
L'ajout des éoliennes projetées tend à densifier le contexte perçu sur les horizons paysagers, mais dans des proportions limitées par une implantation réfléchie, selon une forme simple et homogène, aérée et avec un nombre d'éoliennes restreint.

VENTS du Cambrésis

Projet de parc éolien de Ribécourt-la-Tour

Etude d'Impact Environnemental

Contexte éolien initial au dépôt du projet (2014)

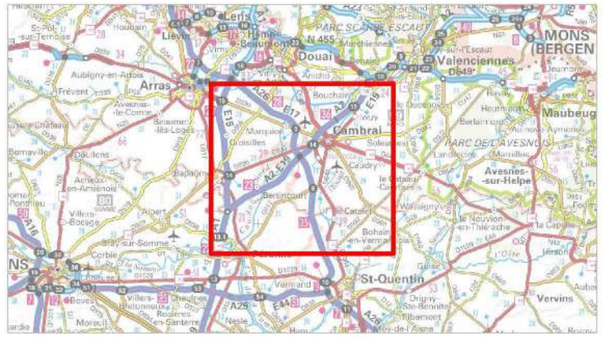

- Secteur d'étude
- Périmètre rapproché (600 m)
- Périmètre intermédiaire (6 km)
- Périmètre éloigné (17 km)
- Limites départementales

Parcs éoliens :

- Construit
- En construction
- PC accordé
- PC demandé

0 2 4 6 8 10

Kilomètres

Groupe auddicé

Environnement Conseil | airele | institut auddicé

Réalisation : AIRELE
Source de fond de carte : IGN, Scan 250 - IGN, Scan 1000
Sources de données : ECOTERA, 2014 - DDT 02, 59, 62, 80 - AIRELE, 2014

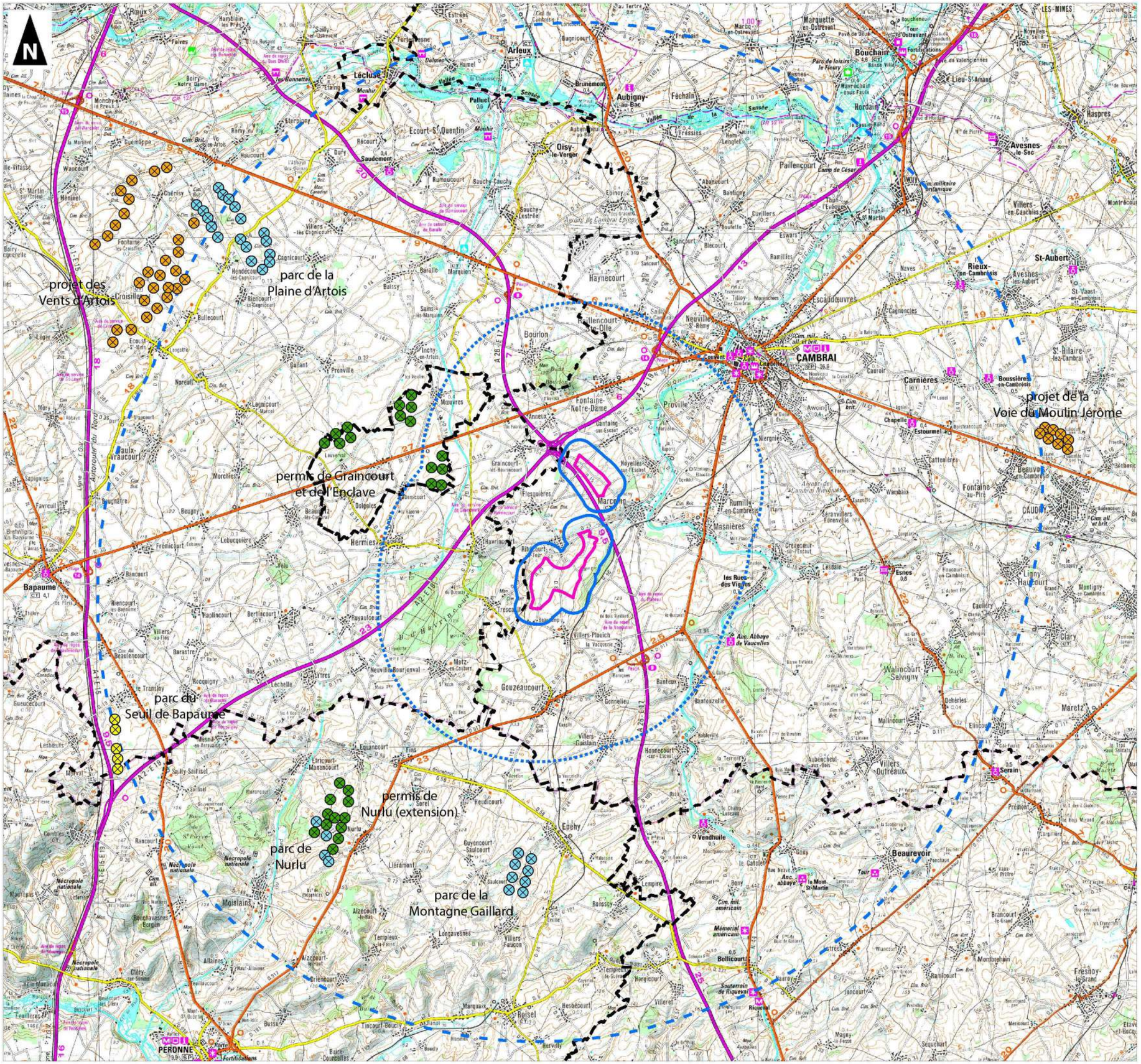

BORALEX

Parc éolien du Seuil du Cambrésis

Expertise paysagère

Contexte éolien actualisé en 2020

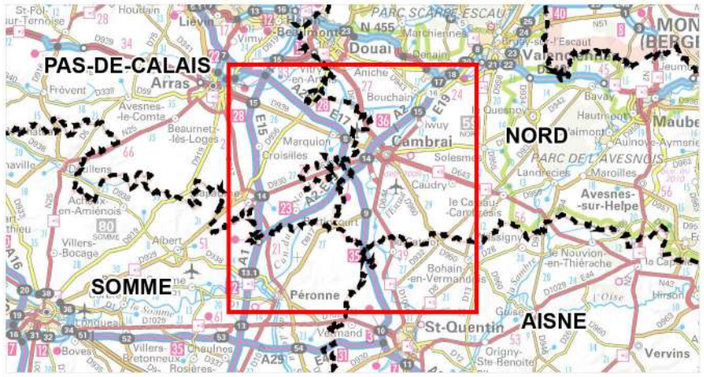

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)

Limites administratives

- Limite départementale

Contexte éolien au 30/01/2020

- Eolienne construite
- Permis de construire accordé
- Projet ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale
- Projet en instruction

0 5 10 15

Kilomètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, février 2020
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100 et SCAN 1000
Sources de données : DREAL Hauts-de-France - BORALEX - AUDDICE, 2020

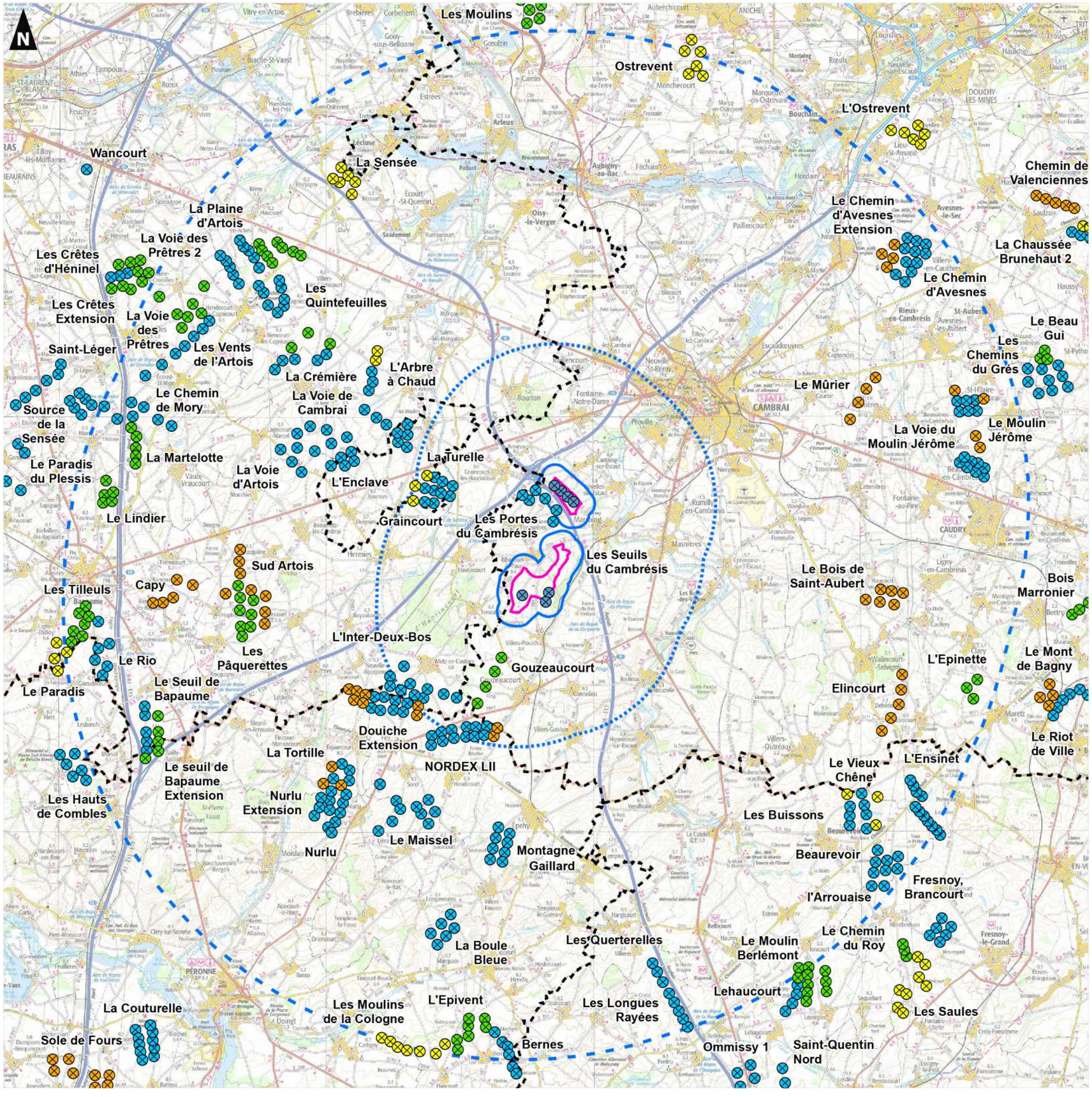

BORALEX

Projet de parc éolien de Ribécourt-la-Tour (59)

Etude Paysagère

Contexte éolien de 2023
(évolution au cours de l'instruction)

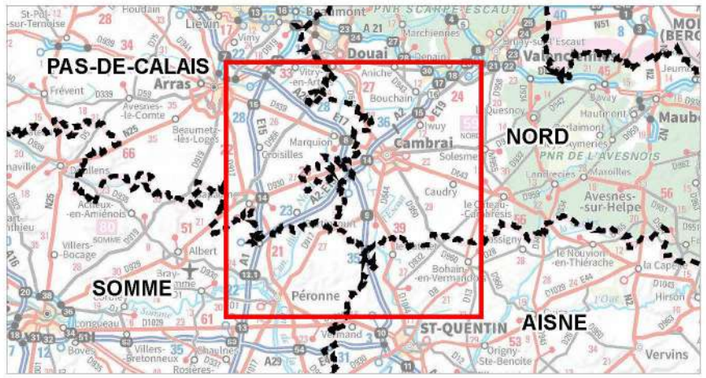

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloigné (20 km)

Limites administratives

- Limite départementale

Contexte éolien au 18/12/2023

- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Eolienne en instruction

0 5 10 15

Kilomètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, janvier 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100 et SCAN 1000
Sources de données : DREAL Hauts-de-France - BORALEX - AUDDICE, 2023

4/ Planches de présentation des photomontages

Le contexte éolien n'ayant pas évolué drastiquement entre 2020 et 2024, il est fait le choix de ne présenter qu'un nombre restreint de photomontages mis à jour, en complément de la mise à jour complète réalisée en 2020. Ainsi, 6 points de vue ont été retenus pour ce porter à connaissance, dans une diversité et une proximité visuelle au projet :

- photomontage n°19 : depuis la RD19, en approche de Ribécourt-la-Tour par le nord-est ;
  --> entrée du village de Ribécourt-la-Tour.

- photomontage n°51 : depuis la RD15, au sud-est de Trancault (route d'accès à Beaucamps) ;
  --> silhouette du village de Beaucamps.

- photomontage n°103 : depuis la RD17, au sud-ouest de Trancault ;
  --> silhouette du village de Trancault.

- photomontage n°126 : depuis la RD15, au nord-ouest de Marcoing (château d'eau) ;
  --> perception ouverte depuis la frange urbaine nord de Marcoing.

- photomontage supplémentaire A : depuis la rue d'En Bas, au coeur de Ribécourt-la-Tour ;
  --> perception urbaine depuis le coeur de vie.

- photomontage supplémentaire B : à l'ouest de Flesquières, au droit du cimetière ;
  --> perception ouverte depuis la frange ouest de Flesquières.

Pour une vision complète de l'insertion du projet dans le contexte paysager, patrimonial et éolien actuel, il est conseillé de se référer à l'expertise paysagère complète mise à jour en 2020.
(Documents consultables : *Parc éolien du Seuil du Cambrésis - Expertise paysagère - Mise à jour 2014-2020 - en date du 26/11/2020* et *19120038_BORALEX_Seuil du Cambrésis_CarnetPM_MàJ 2020_Version actualisée_13112020*).

BORALEX

Parc éolien du Seuil du Cambrésis

Expertise paysagère

Localisation des simulations à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

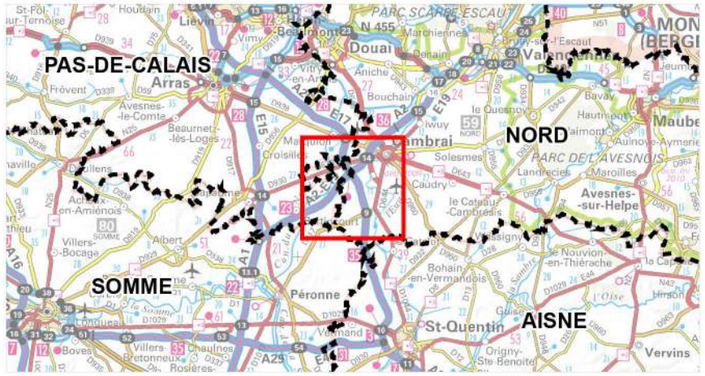

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)

Limites administratives

- Limite départementale

Parc éolien des Seuils du Cambrésis

- Eolienne construite
- Eolienne projetée

Localisation des photomontages

- Point de vue supplémentaire (2020)
- Point de vue selon l'expertise de 2014

0 2,5 5

Kilomètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, juillet 2020
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100 et SCAN 1000
Sources de données : BORALEX - AUDDICE, 2020

19 - Depuis la RD29 en approche de Ribécourt-la-Tour

Depuis cette entrée nord de Ribécourt-la-Tour, le passage du vallon du Riot se perçoit distinctement, ainsi que la situation du tissu urbain par rapport à cette dépression. La topographie est minime, ondulant doucement les étendues cultivées proches, sans creuser de rupture franche avec les plateaux environnants. Le tissu urbain visible sur la droite s'inscrit en contact visuel direct avec le projet.

Le projet dessine des lignes de fuite depuis ce point de vue. L'échelle verticale des éoliennes est cohérente avec la configuration paysagère et l'emprise spatiale reste mineure. Les éoliennes projetées participent à l'augmentation de la présence éolienne dans l'horizon proche du village, avec une éolienne E1 prégnante (liée à sa proximité). Toutefois, l'implantation du projet présente deux lignes simples et facilement identifiables, sans dispersion visuelle, dans un angle de perception adapté.

L'impact du projet est jugé modéré, en regard de l'emprise spatiale du projet sur l'horizon, selon une implantation toutefois homogène.

Par rapport à 2020, l'évolution du contexte éolien ne concerne que des modifications de statut, les projets en instruction du Bois de Saint-Aubert et de Douiche (extension) étant aujourd'hui autorisés. Aucun nouveau parc ou projet n'est visible dans le champ visuel présenté.

Coordonnées de la prise de vue : (Lambert 93)	X= 709979 Y= 7001774
Date de la prise de vue :	27/04/2020
Distance à l'éolienne la plus proche :	968m (E8)
Distance à l'éolienne la plus éloignée :	3027m (E3)
Angle du photomontage :	145°

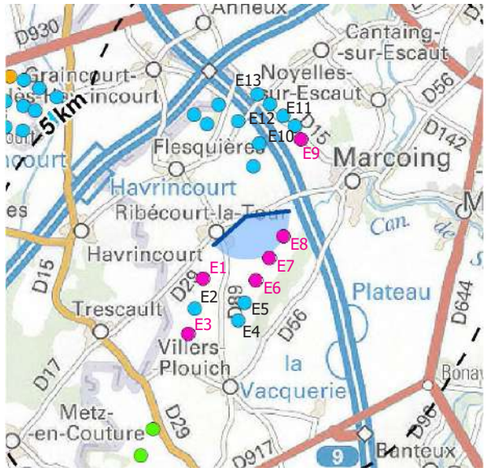

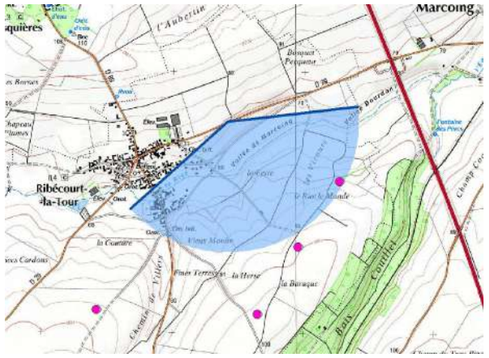

SIMULATION INITIALE (projet de 2014)

ETAT INITIAL 2024 (parcs en exploitation et permis accordés)

PROJET 2024 (ajout des projets en instruction et des éoliennes étudiées)

VUE FILAIRE

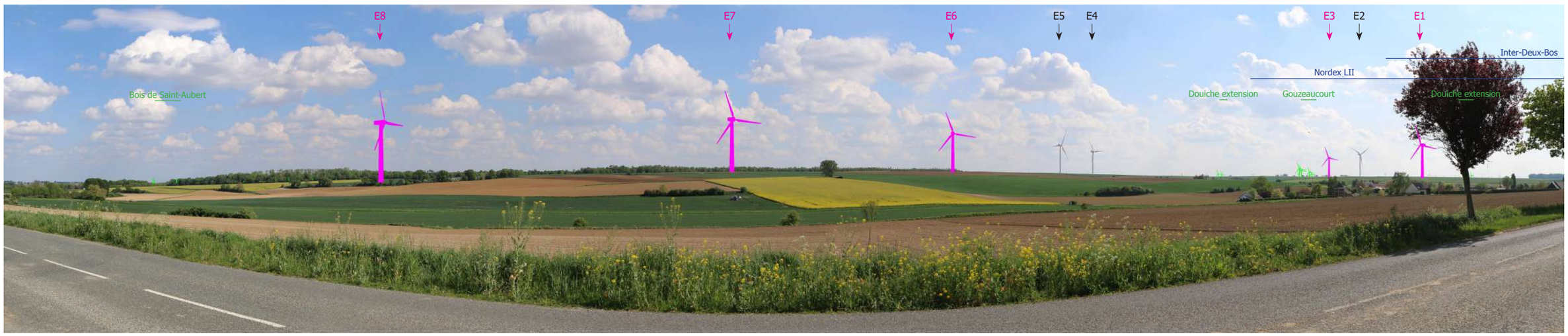

PROJET à taille réelle - *pour une vision réelle, tenir le document à 45 cm du regard*

PROJET à taille réelle - *pour une vision réelle, tenir le document à 45 cm du regard*

51 - Depuis la RD15 à l'est de Trescault, route d'accès à Beaucamps

Le hameau de Beaucamps est implanté au coeur du plateau, entouré par les étendues agricoles, en contact visuel direct avec le secteur sud du projet éolien. Sur ce point de vue, Beaucamps occupe le centre de la photographie. Il est accompagné d'une couronne de végétation qui dessine un écrin arboré à la silhouette urbaine.

Actuellement, le parc des Portes du Cambrésis forme un ensemble avec les éoliennes du Seuil du Cambrésis, implantées sur le secteur nord. La distance d'éloignement les inscrit sur l'horizon lointain, sans impact notable sur la lisibilité depuis et sur ce lieu de vie. Le regroupement des parcs permet également de limiter les impacts, en minimisant l'emprise spatiale sur l'horizon paysager.

Les éoliennes envisagées sur le secteur sud sont visibles et constituent des éléments de repères majeurs dans le paysage. On note un effet de surplomb sur le hameau avec des hauteurs de machines qui les font émerger vis-à-vis des autres éléments de composition.
L'agencement n'est pas régulier mais reste bien identifiable comme un ensemble cohérent. L'implantation offre des lignes de fuite permettant de minimiser l'impact des éoliennes sur le lieu de vie. Le regroupement des éoliennes réduit également l'occupation spatiale sur l'horizon paysager.

L'impact du projet est jugé modéré, du fait de l'échelle perceptible de l'éolienne E3. Les autres éoliennes projetées n'augmentent que faiblement les impacts.

Par rapport à 2020, l'évolution du contexte éolien ne concerne que des modifications de statut, les projets en instruction du Bois de Saint-Aubert et de Ostrevent étant aujourd'hui autorisés. Aucun nouveau parc ou projet n'est visible dans le champ visuel présenté.

Coordonnées de la prise de vue : (Lambert 93)	X= 707623 Y= 6997984
Date de la prise de vue :	27/04/2020
Distance à l'éolienne la plus proche :	1477m (E3)
Distance à l'éolienne la plus éloignée :	6632m (E9)
Angle du photomontage :	128,5°

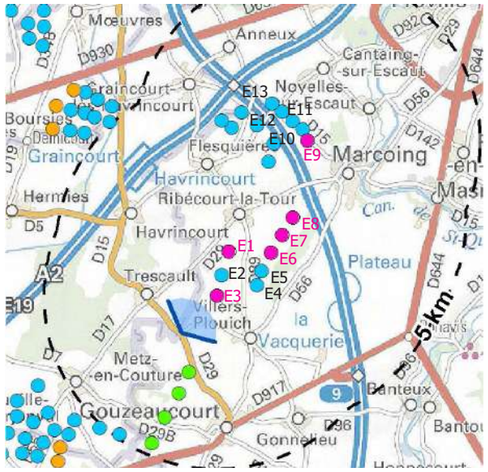

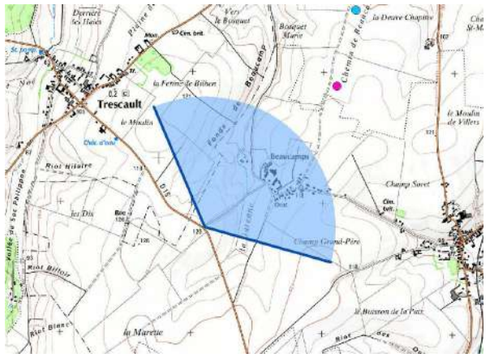

SIMULATION INITIALE (projet de 2014)

ETAT INITIAL 2024 (parcs en exploitation et permis accordés)

PROJET 2024 (ajout des projets en instruction et des éoliennes étudiées)

VUE FILAIRE

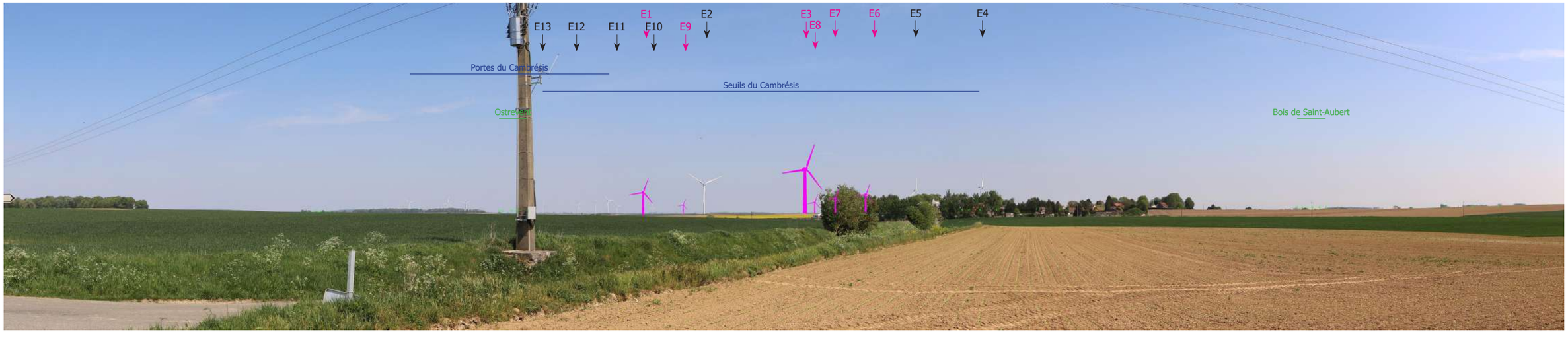

PROJET à taille réelle - *pour une vision réelle, tenir le document à 45 cm du regard*

103 - Depuis la RD17 au sud-ouest de Trescault, à la sortie du bois

Ce point de vue est pris depuis la RD17. Il s'agit de la route départementale reliant Metz-en-Couture à Trescault. Après avoir franchie le bois d'Havrincourt, elle permet une découverte du paysage, structurant la perspective sur Trescault, que l'on distingue dans sa couronne de végétation. Du village on voit essentiellement la partie haute, celle qui est installée sur le sommet du coteau.

Le projet du Seuil du Cambrésis est visible en deux unités distinctes et étagées dans la profondeur du champ. Le projet sur le secteur nord est associé aux éoliennes en exploitation des Portes du Cambrésis, dans un ensemble commun. Le projet sur le secteur sud se place dans le prolongement du village, avec un effet de proximité sensiblement plus marqué.

Les éoliennes sur le secteur nord n'ont pas d'impact particulier sur la lisibilité de la silhouette villageoise. Les éoliennes projetées sur le secteur sud viennent quant à elles augmenter l'emprise spatiale du parc, mais l'ensemble apparait condensé à un angle visuel limité. Les éoliennes sont excentrées de la perspective sur le village, dans des proportions cohérentes avec la composition paysagère.

L'impact du projet est jugé faible, en regard de la situation des éoliennes par rapport au village et de leurs échelles verticale et horizontale.

Par rapport à 2020, aucune évolution du contexte éolien n'est constatée, les mêmes éoliennes en exploitation étant visibles sur ce point de vue. Aucun nouveau parc ou projet n'est visible dans le champ visuel présenté (en-dehors du projet du Seuil du Cambrésis).

Coordonnées de la prise de vue : (Lambert 93)	X= 705679 Y= 6997904
Date de la prise de vue :	27/04/2020
Distance à l'éolienne la plus proche :	3172m (E3)
Distance à l'éolienne la plus éloignée :	7920m (E9)
Angle du photomontage :	127,5°

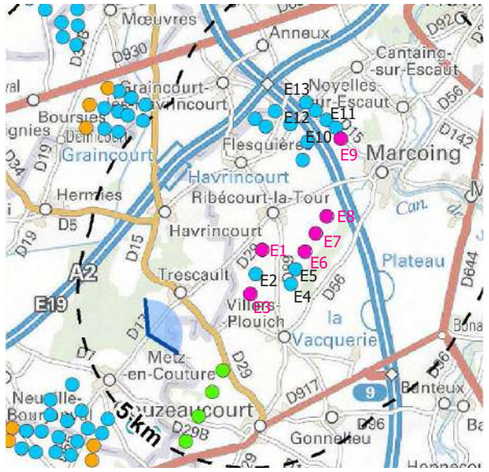

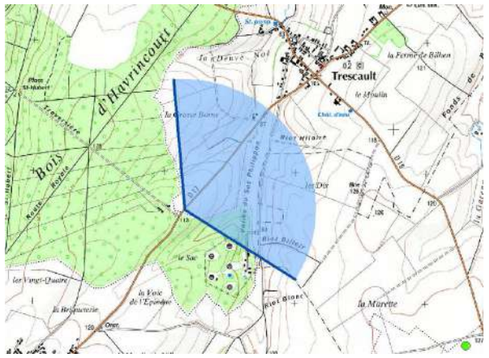

SIMULATION INITIALE (projet de 2014)

ETAT INITIAL 2024 (parcs en exploitation et permis accordés)

PROJET 2024 (ajout des projets en instruction et des éoliennes étudiées)

VUE FILAIRE

PROJET à taille réelle - *pour une vision réelle, tenir le document à 45 cm du regard*

126 - Depuis la RD15 au nord-ouest de Marcoing (château d'eau)

Le secteur nord du parc du Seuil du Cambrésis s'inscrit en contact direct avec Marcoing. Afin d'avoir une vue dégagée, la prise de vue a été réalisée au droit du château d'eau, situé sur un point haut, à proximité d'habitations isolées. Des simulations complémentaires depuis la frange de Marcoing ont été réalisées pour cette actualisation et sont présentées dans le carnet de photomontages de 2020.

En 2014, le projet du Seuil du Cambrésis était le seul perceptible. Aujourd'hui, d'autres parcs ont vu le jour, notamment celui des Portes du Cambrésis. Les éoliennes du secteur nord s'inscrivent en cohérence avec ce projet, selon des lignes visuellement similaires. L'éolienne E9 est toutefois décalée de l'alignement, ce qui tend à déséquilibrer le dessin lisible des lignes d'éoliennes.
Les éoliennes projetées sur le secteur sud densifient l'existant, mais sans impact notable sur les perceptions depuis Marcoing. La distance d'implantation et la présence d'autres parcs éoliens sur l'horizon amenuisent la perception de ces éoliennes.

L'impact du projet est jugé modéré, en regard de sa situation décalée de l'éolienne E9 par rapport à la ligne d'implantation existante.

Ce point de vue présente un horizon visuel plus lointain et étendu, permettant de dstinguer une légère évolution du contexte éolien par rapport à 2020, mais dans un horizon éloigné. Ainsi des projets en instruction ont disparu (la Sensée sur le front droit), tandis que d'autres font leur apparition (Bois Jaquenne et Doignies). Le parc de Quintefeuilles passe également du statut autorisé à construit (pris en compte lors de la mise à jour en 2020).
Cette évolution reste limitée et concerne un contexte éolien éloigné, sans incidence cumulée avec le projet du Seuil du Cambrésis.

Coordonnées de la prise de vue : (Lambert 93)	X= 711578 Y= 7003277
Date de la prise de vue :	27/04/2020
Distance à l'éolienne la plus proche :	427m (E9)
Distance à l'éolienne la plus éloignée :	5141m (E3)
Angle du photomontage :	163°

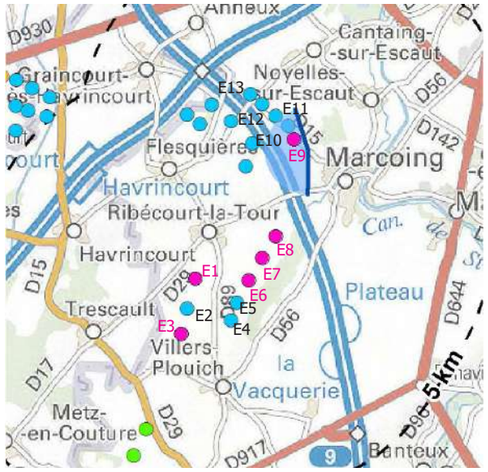

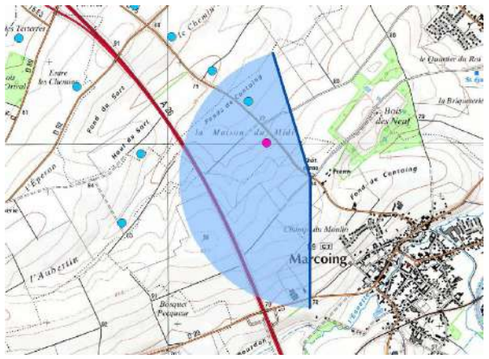

SIMULATION INITIALE (projet de 2014)

ETAT INITIAL 2024 (parcs en exploitation et permis accordés)

PROJET 2024 (ajout des projets en instruction et des éoliennes étudiées)

VUE FILAIRE

PROJET à taille réelle - *pour une vision réelle, tenir le document à 45 cm du regard*

PROJET à taille réelle - *pour une vision réelle, tenir le document à 45 cm du regard*

A - Rue d'En Bas au cœur de Ribécourt-la-Tour

Des dents creuses, composées de prairies notamment, marquent le tissu urbain de la frange sud de Ribécourt-la-Tour, apportant de la respiration dans l'urbanisation et ouvrant des fenêtres visuelles vers le paysage extérieur.
Actuellement, seules les éoliennes construites E2, E4 et E5 se distinguent par delà le bâti, dans des proportions minimes, du fait de leur éloignement et de leur regroupement.

Le projet dans sa globalité occupe l'intégralité du champ visuel présenté. Les rapports d'échelle montrent une certaine importance dans la perception, par comparaison avec les éléments de la composition paysagère et urbaine.
Il faut toutefois noter la légèreté de l'implantation, qui est configurée sous forme d'une ligne simple sur la gauche, selon des écartements suffisamment importants pour conserver de la transparence sur le paysage.

L'impact du projet est jugé modéré, du fait de la simplicité de l'implantation limitant la saturation, avec toutefois une présence éolienne ressentie sur le cadre de vie.

Par rapport à 2020, du fait d'un angle de perception restreint par le tissu urbain, aucune évolution du contexte éolien n'est perceptible, les mêmes éoliennes en exploitation étant visibles sur ce point de vue. Aucun nouveau parc ou projet n'est visible dans le champ visuel présenté (en-dehors du projet du Seuil du Cambrésis).

Coordonnées de la prise de vue : (Lambert 93)	X= 709580 Y= 7001433
Date de la prise de vue :	27/04/2020
Distance à l'éolienne la plus proche :	1121m (E7)
Distance à l'éolienne la plus éloignée :	2685m (E9)
Angle du photomontage :	169°

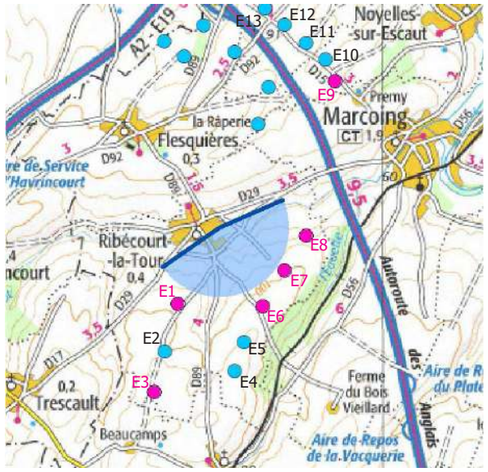

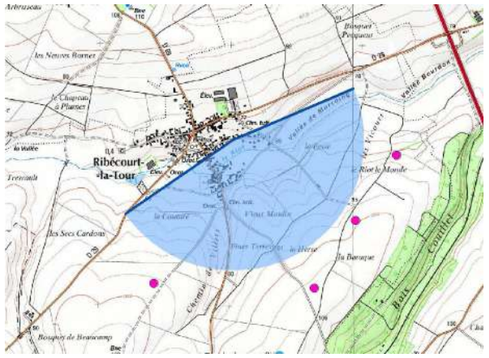

ETAT INITIAL 2024 (parcs en exploitation et permis accordés)

PROJET 2024 (ajout des projets en instruction et des éoliennes étudiées)

VUE FILAIRE

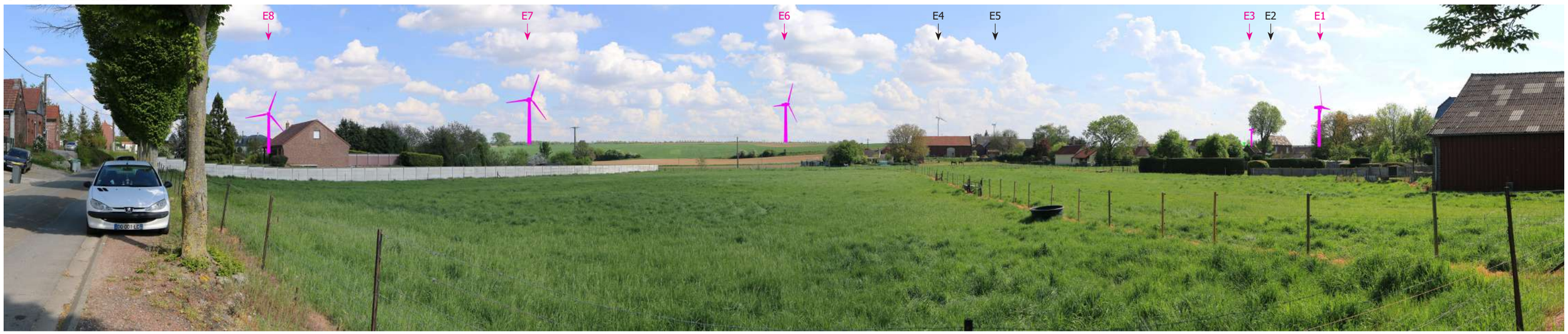

PROJET à taille réelle - *pour une vision réelle, tenir le document à 45 cm du regard*

PROJET à taille réelle - *pour une vision réelle, tenir le document à 45 cm du regard*

B - A l'ouest de Flesquières, au droit du cimetière

Le village de Flesquières est en contact direct avec le parc en exploitation des Portes du Cambrésis (éoliennes visibles sur la gauche de la vue présentée) et s'ouvre sur le plateau agricole, le rendant sensible au cumul éolien dans son environnement proche.

Actuellement, les seules éoliennes perceptibles du parc du Seuil du Cambrésis sont les éoliennes E2, E4 et E5, qui occupent un angle restreint sur l'horizon perceptible depuis la frange sud de Flesquières.
Le projet dans sa globalité dessine une emprise perceptible sur l'horizon paysager. L'implantation a été réfléchie de façon à limiter les impacts, notamment en proposant des lignes simples et homogènes, évitant une trop forte concentration d'éoliennes dans le champ visuel. La perception est aérée et évite la création d'un front sur l'horizon.
Le projet tend à se cumuler avec le permis de Gouzeaucourt, mais à une distance plaçant les différents parcs dans des champs visuels indépendants.

L'impact du projet est jugé modéré, du fait de la simplicité de l'implantation limitant la saturation, avec toutefois une présence éolienne ressentie sur le cadre de vie.

Ce point de vue présente un champ visuel plus ouvert, permettant de distinguer une légère évolution du contexte éolien par rapport à 2020, mais dans un horizon éloigné. Ainsi des projets en instruction ont disparu (Elincourt), tandis que d'autres font leur apparition (Vieux Chêne et Champs Dolents). Le parc de Moulin Berlémont passe également du statut autorisé à construit (pris en compte lors de la mise à jour en 2020).
Cette évolution reste limitée et concerne un contexte éolien éloigné, sans incidence cumulée avec le projet du Seuil du Cambrésis.

Coordonnées de la prise de vue : (Lambert 93)	X= 707828 Y= 7002615
Date de la prise de vue :	27/04/2020
Distance à l'éolienne la plus proche :	2550m (E1)
Distance à l'éolienne la plus éloignée :	3641m (E3)
Angle du photomontage :	164°

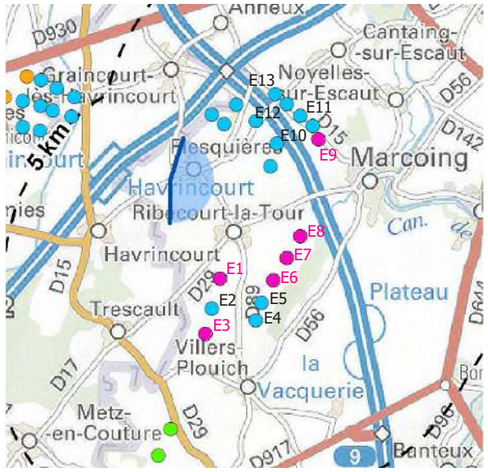

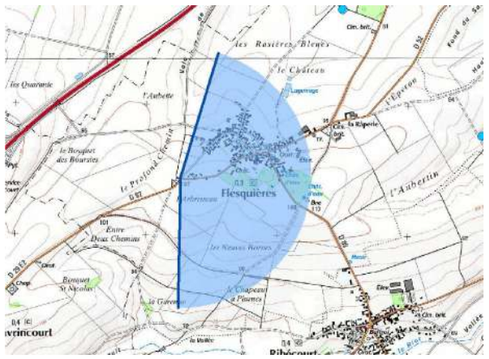

ETAT INITIAL 2024 (parcs en exploitation et permis accordés)

PROJET 2024 (ajout des projets en instruction et des éoliennes étudiées)

VUE FILAIRE

PROJET à taille réelle - *pour une vision réelle, tenir le document à 45 cm du regard*

SAUF RIVERAINS
ET DESSERTE LOCALE
FLESQUIÈRES

PROJET à taille réelle - *pour une vision réelle, tenir le document à 45 cm du regard*